

que au bas du blanc-seing qu'ils donnent à la Maçonnerie anglaise, ils ajoutent dans leur illogisme: " Ce n'est pas que nous engageons qui que ce soit à faire partie de la Franc-maçonnerie anglaise."

Pourquoi cette restriction ?

Aussi, devant un tel péril, en présence de telles manœuvres nous ne saurions trop féliciter notre vaillant journaliste, M. Hacault, de l'œuvre lumineuse qu'il fait dans notre pays.

Au nom de l'Église et de la Patrie, nos deux amours, nous remercions ce soldat du Christ, ainsi que tous les journaux qui lui prêtent leur concours.

A tous ceux qui ont des yeux pour voir, de les ouvrir.

Il n'y a que les hiboux qui craignent la lumière !

LE " BILL " SUR L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

ET

LE GOUVERNEMENT ROBLIN.

On sait que le " bill " sur l'instruction obligatoire a été de nouveau, proposé à la Chambre, à Winnipeg, le 14 janvier, et que le Gouvernement a réussi à le faire rejeter en mettant en question sa légalité, ou mieux sa " constitutionnalité "

" Voulez-vous, a dit l'Hon. Campbell, procureur-général, soulever de nouveau la question des écoles du Manitoba ? Ne savez-vous pas que mon prédécesseur, l'Hon. J. D. Cameron, ancien procureur-général sous Greenway, a déclaré lui-même, l'autre jour, que les " clauses " concernant l'instruction obligatoire avaient été retranchées de la loi scolaire de 1890, par l'Hon. Sifton lui-même ?

En effet, on peut voir ses initiales C. S. à la marge du bill primitif "

— Nous devons louer le Gouvernement Roblin d'avoir pris cette attitude qui est une reconnaissance indirecte des droits scolaires des Catholiques.

La question des écoles n'est donc pas " morte " puisqu'elle a " tué " le bill sur l'instruction obligatoire au Manitoba !

— M. l'Abbé M. Lee, curé d'Oakwood, N.D., a passé quelques jours à l'Archevêché, il a donné le sermon à la grand'messe, à la cathédrale.